


| | | | | |
|---|---|---------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
|  | DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES | CIMIEZ | | Page 1 sur 1 |
| | NOTE D'INFORMATION | COURRIER/2010 | | |
| | | Création | MàJ | Vérification |
| | | 07/10/2010 | | 07/10/2010 |
| INFORMATION COMMUNICATION | Elaboration : Melle Pauline DELHAYE Poste 34660. | Approbation 07/10/2010 | Diffusion 07/10/2010 | Application Jusqu'au 07/11/2010 |

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER

Branche : techniques biomédicales

LE DIRECTEUR GENERAL

VU - la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU - le décret n° 91-868 du 5 septembre 1991 modifié portant statuts particuliers des personnels techniques de la fonction publique hospitalière,

VU - l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation du concours sur titres permettant l'accès au corps des techniciens supérieurs hospitaliers,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir 1 poste de technicien supérieur hospitalier, branche : techniques biomédicales, actuellement vacant au C.H.U. de NICE.

ARTICLE 2 : Peuvent faire acte de candidature les personnes :

- titulaires d'un diplôme sanctionnant un premier cycle d'études supérieures, d'un titre ou d'un diplôme homologué au niveau III ou d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans la spécialité dans laquelle est ouverte le concours : techniques biomédicales.
- titulaires d'un diplôme dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités, pour l'application du décret n° 91-868 précité, aura été reconnue par la commission prévue par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le DOSSIER D'INSCRIPTION au concours peut être obtenu en téléphonant à la Direction des Relations Humaines - secteur concours : **poste 34654**.

Il devra être retourné :

au plus tard le 7 NOVEMBRE 2010
(date de clôture des inscriptions)

**à la DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX 1**

Le cachet de la poste faisant foi, les dossiers doivent être **impérativement** envoyées **PAR**
COURRIER POSTAL.

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER